

RAPPORT

L'éducation aux médias et à l'information

Rapport sur l'exercice 2022-2023





Sommaire

ynthèse	5
ntroduction	7
Les actions des médias audiovisuels et numériques en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI&CN)	8
1. La réaffirmation de l'engagement continu des médias audiovisuels sur les suje traditionnels de l'EMI&CN >> Parole d'expert sur l'importance de la prise en compte des biais cognitifs dans la construction de ressources pédagogiques en EMI&CN	9
2. La confirmation d'un élargissement des thématiques qui renforcent la formation de citoyens éclairés >> Parole d'experte sur l'importance de l'éducations au numérique	12
3. Un manque de diversification des cibles dans les actions d'EMI&CN menées par les médias audiovisuels Focus sur une action menée par Radio Campus Paris auprès des sénior	15 rs 16
I. Les actions de l'Arcom en matière d'éducation aux médias et à l'information	18
1. Le renforcement de ses initiatives de formation dans le cadre scolaire Focus sur la mise en pratique en région de la convention avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse Focus sur l'action de l'Arcom avec l'INSPE de Bretagne	
2. La diversification de ses actions pour toucher de nouveaux publics	23
3. Des échanges et des projets de collaboration au niveau national et européen Focus sur la boîte à outils de l'Ofcom pour évaluer des projets d'EMI&C	24 C N. 26



Synthèse

Principaux constats:

Concernant les actions des médias audiovisuels :

- Des actions en éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (EMI&CN) qui traitent en majorité de la lutte contre la désinformation et de la fabrication de l'information mais qui abordent de plus en plus des thématiques nouvelles : la transition écologique et la citoyenneté numérique ;
- Des actions marquantes mises en place pour toucher d'autres publics que les scolaires (le grand public) : Altice avec le « Tour de France BFMTV & vous » et les « Mercredis de l'info en vrai » et France Télévisions avec le « Tour de France académique de l'EMI » ;
- Parmi les 10 groupes audiovisuels ayant déclaré des actions en EMI&CN à l'Arcom, 7 mènent des actions structurées et au long cours.

Concernant les actions de l'Arcom :

- Un renforcement de sa contribution à la formation en EMI&CN des étudiants en école de journalisme et de communication : plus de 160 étudiants formés depuis septembre 2022 et la signature d'une convention de partenariat avec le CELSA (mars 2023);
- En région, une intensification des interventions des délégations territoriales auprès du public adulte (enseignants, étudiants, représentants des médias, des institutions, etc.) avec plus de 40 interventions;
- Sa participation à de nouveaux évènements afin de rencontrer des publics divers (jeunes élèves, parents, grand public) et ainsi recueillir leurs besoins en matière d'EMI&CN;
- Des projets de collaboration à venir avec des acteurs incontournables :
 ARTE Education, l'INA, le CNNum ;
- Des échanges de bonnes pratiques réguliers et enrichissants au niveau européen, particulièrement au sein du groupe de travail « EMIL » de l'EPRA.
- En 2024, elle va endosser le **rôle de coordinateur dans le cadre européen de régulation instauré par le règlement sur les services numériques** du 19 octobre 2022 qui impose aux très grandes plateformes en ligne de mettre en place des mesures d'atténuation des risques systémiques (susceptibles d'inclure notamment des mesures d'éducation aux médias).

Préconisations de l'Autorité à l'égard des éditeurs :

- Veiller à développer des actions d'EMI&CN hors du champ scolaire, à l'attention de tous les publics, pour diffuser encore plus largement les bons usages des médias audiovisuels et numériques;
- **Poursuivre** et **intensifier** le déploiement d'actions visant à s'adapter aux évolutions de la société, notamment en abordant des thèmes tels que la transition écologique, la citoyenneté numérique, les biais cognitifs, etc. ;
- Pérenniser les initiatives en les inscrivant dans des plans pluriannuels d'actions;
- Mesurer l'impact des actions menées auprès des publics (ex : questionnaire de satisfaction, sondage en ligne sur les besoins, étude d'impact, etc.). À cet effet, l'Arcom présente dans ce rapport une boîte à outils développée par le régulateur anglais, l'Ofcom, qui vise à accompagner les acteurs qui souhaitent évaluer les



retombées de leurs actions en EMI&CN. Pour favoriser son utilisation, une version française de cette boite à outils est accessible sur le site de l'Arcom.

Prochaines actions de l'Arcom - dates à retenir :

- Le 7 décembre, publication de deux scénarios pédagogiques à l'attention des enseignants du premier degré (primaire), consacrés à liberté d'expression et ses limites et à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Courant janvier 2024, projets de signature d'une convention de partenariat avec l'INSPE de Bretagne et d'une convention de partenariat avec ARTE Education;
- Courant janvier 2024, publication de nouvelles ressources pédagogiques à destination du grand public, notamment des parents, sur les enjeux de représentation dans les médias, la liberté d'expression, le pluralisme, les biais cognitifs. L'Arcom souhaite à travers la poursuite de ce travail d'élaboration de ressources, participer à l'enrichissement des communs de l'éducation aux médias et à l'information. Cette appellation se réfère généralement aux ressources, aux pratiques et aux connaissances partagées et accessibles à tous dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information. Ainsi, « les communs » visent à favoriser la compréhension, la maîtrise et la critique des médias et de l'information au sein de la société;
- Du 18 au 23 mars 2024, participation à la « Semaine de la presse et des médias dans l'école », organisation d'une carte blanche consacrée à la citoyenneté numérique et mise en place, dans chaque Arcom locale, d'évènements en partenariat avec les rectorats;
- **Courant juin 2024 :** publication de nouvelles ressources sur le thème de la transition écologique et de l'algo-littératie.



Introduction

L'année 2023 a été marquée par une prise de conscience réelle de l'importance au sein de notre société de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (EMI&CN). Cette dernière s'est manifestée dans différents secteurs : d'abord sur le plan politique, grâce à des initiatives telles que la mission flash sur l'éducation critique aux médias menée par deux députés qui a conduit à la publication en juin 2023 du rapport de Violette Spillebout, « Armer chacun dans la guerre de l'information », et le lancement en octobre 2023, des « Etats généraux de l'information ». Ensuite, et principalement, sur le plan scolaire avec l'intégration de l'EMI&CN dans le dispositif « PassCulture » ainsi qu'avec l'introduction de l'enseignement obligatoire des « Sciences numériques et technologie » pour les secondes. Enfin, au niveau européen cela transparaît dans l'adoption du *Digital Services Act* (DSA) et dans les discussions à l'œuvre autour du projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » (loi SREN) qui met en avant l'importance de l'éducation au numérique en complément de la régulation des plateformes en ligne.

Cette prise de conscience met en évidence la nécessité constante pour l'EMI&CN de s'adapter aux évolutions des modes de consommation de l'information et à l'utilisation croissante du numérique par tous les publics, et pas seulement les plus jeunes.

Pour la plupart, les médias audiovisuels ont saisi l'importance de ne pas réduire leurs actions en EMI&CN, que ce soit sur leurs antennes, leurs plateformes numériques ou sur le terrain, aux simples enjeux de lutte contre la désinformation et de la présentation du métier de journaliste. En effet, ils se sont emparés des enjeux de transition écologique, de la question de l'intelligence artificielle ou du cyberharcèlement et répondent aux besoins des publics qui souhaitent disposer de clés de compréhension pour saisir ce qui se joue dans les médias audiovisuels et numériques, que l'on soit consommateur ou créateurs de contenus. Un effort auquel l'Arcom contribue également à travers ses projets de production de ressources pédagogiques sur l'algo-littératie ou la régulation des plateformes en lignes et des réseaux sociaux, etc.

Ainsi, pour la troisième année consécutive, l'Arcom présente un bilan rendant compte des actions entreprises par les médias audiovisuels, et mettant en lumière des initiatives innovantes à l'échelle nationale ou européenne en matière d'EMI&CN qui pourraient servir de sources d'inspiration.



I. Les actions des médias audiovisuels et numériques en matière d'EMI&CN

Les obligations des médias audiovisuels et numériques en matière d'EMI&CN

Les chaînes de télévision et de radio

Les groupes du service public - France Télévisions, Radio France et France Médias Monde - disposent d'obligations renforcées en matière d'éducation aux médias et à l'information, issues de la loi et figurant dans leurs cahiers des missions et des charges. Au regard de leur devoir d'exemplarité, la loi du 30 septembre 1986 leur a fixé les objectifs suivants (cf. article 43-11) :

>> « [favoriser] le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté » ;

>> « [concourir] au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques ainsi qu'à l'éducation à l'audiovisuel et aux médias. »

Concernant les chaînes du secteur privé, l'Arcom veille depuis 2020 à ajouter une stipulation en la matière dans les conventions qu'elle signe avec ces dernières. Ainsi, un éditeur doit : « [...] [transmettre] chaque année à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique des éléments d'information relatifs à son action, ou celle du groupe auquel il appartient, en vue de contribuer à l'éducation aux médias et à l'information. ».

Par ailleurs en décembre 2022, dans le cadre du lancement de l'appel aux candidatures pour l'édition de deux services de télévision à vocation nationale, l'Arcom a pour la première fois invité les candidats à prendre des engagements en faveur des enjeux de société majeurs que sont l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique d'une part, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, d'autre part.

Les plateformes en ligne

Depuis la loi du 22 décembre 2018 sur la lutte contre la manipulation de l'information, les plateformes en ligne ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures en matière d'éducation aux médias et à l'information. Ainsi, dans le cadre de sa recommandation du 15 mai 2019, le CSA a invité les opérateurs de plateformes en ligne à : **aider** les utilisateurs à identifier les sources d'information fiables et celles qui ne le sont pas ; **soutenir** des projets et **nouer** des partenariats contribuant à l'éducation aux médias, à l'information et aux outils numériques ; **sensibiliser** les utilisateurs à l'utilisation maîtrisée des plateformes numériques et à la compréhension des enjeux, notamment démocratiques, qui s'y attachent ; **soutenir** les initiatives indépendantes émanant de journalistes et de chercheurs destinées à mieux comprendre et mesurer le phénomène de la désinformation ; **relayer** les campagnes de sensibilisation qui pourraient leur être adressées par des acteurs du secteur de l'éducation aux médias et à l'information et qu'ils jugeraient pertinentes pour leurs utilisateurs ».

Comme chaque année, l'Arcom a publié sur son site internet les déclarations annuelles des opérateurs de plateformes en ligne en 2023 qui portent sur les moyens qu'ils mettent en



place pour lutter contre la manipulation de l'information¹. L'Arcom établira, dans les prochains mois, un bilan de l'application et de l'effectivité de ces actions.

Dans la continuité des exercices précédents, l'Arcom a souhaité poursuivre son travail de recensement, d'analyse et de valorisation des actions menées par les chaînes de télévision, de radio et les plateformes en ligne en matière d'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (EMI&CN).

1. La réaffirmation de l'engagement continu des médias audiovisuels sur les sujets traditionnels de l'EMI&CN

Pour ce nouvel exercice, l'Autorité note que la lutte contre la désinformation et la fabrication de l'information restent les thèmes autour desquels l'essentiel des actions menées par les médias audiovisuels se déploie. Ils continuent de s'appuyer régulièrement sur leurs équipes de fact-checkeurs (Les Vérificateurs pour TF1 et LCI, Les Révélateurs pour France Télévisions ou encore Les Observateurs pour France Médias Monde) et poursuivent la diffusion sur leurs antennes d'émissions phares qui visent à analyser et à expliquer l'actualité (Télescopages sur Europe 1, Info ou Infox sur France 24, Les dessous de l'info sur RFI, la chronique « Fake News » de Télématin sur France Télévisions, etc.).

Des initiatives déployées majoritairement dans le cadre de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école »...

L'action des services audiovisuels sur ces thématiques continue de se développer autour de l'accueil de publics scolaires. Ces derniers peuvent ainsi découvrir les coulisses de la construction de l'information et les métiers ayant trait à la production de l'information. Traditionnellement, les éditeurs mènent de nombreuses actions à l'occasion de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école » (SPME) organisée par le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) du 27 mars au 1^{er} avril 2023. A titre d'exemples, Europe 1 a accueilli dans ses locaux plus de 200 élèves, BFMTV a organisé plusieurs rencontres entre des scolaires et des journalistes et TF1 a organisé une journée spéciale le 30 mars qui a permis à 150 collégiens et lycéens d'échanger avec des journalistes sur leur travail depuis le début du conflit en Ukraine, sur la vérification des fausses informations ou découvrir les coulisses de la création d'un reportage et de sa diffusion, etc. Le groupe M6 a également déployé un dispositif important en accompagnant pendant deux mois (février et mars) plusieurs groupes d'élèves dans la création de leur premier reportage télévisé. Ces productions ont ensuite été diffusées au sein des JT de M6.

... mais de plus en plus d'acteurs impliqués tout au long de l'année

Si l'Autorité salue l'engagement des éditeurs à l'occasion de cet événement, elle tient particulièrement à souligner le travail de ceux qui développent des actions d'EMI d'ampleur, tout au long de l'année.

Ainsi, TF1 organise tous les trois mois l'opération « Les Rencontres de l'Info », en partenariat avec le CLEMI, qui consiste en l'accueil de collégiens et lycéens dans les locaux du groupe, ou en région, pour échanger avec des professionnels et découvrir les coulisses de la fabrique de l'information. Entre les mois de septembre 2022 et juin 2023, le groupe a reçu plus de 600 élèves. Par ailleurs, il veille à retransmettre sur les pages Facebook de TF1 INFO et du CLEMI ainsi que sur TikTok et YouTube ces rencontres. Le

⁻

¹ Lien pour accéder aux déclarations des plateformes en ligne : https://www.arcom.fr/internet-et-reseaux-sociaux/lutte-contre-la-manipulation-de-linformation-declarations-des-operateurs-de-plateformes-en-ligne-et-questionnaires-de-larcom.



groupe M6 a quant à lui, lancé en octobre 2023, sur sa plateforme 6 PLAY, une rubrique « **Comprendre les médias** » qui rassemble plus de **40** contenus répartis en **4** thématiques principales : le décryptage de l'actualité, la lutte contre la désinformation, la SPME, et l'éducation aux médias.

Les groupes du service public ne sont pas en reste avec notamment France Médias Monde qui par l'intermédiaire de ses journalistes rencontre fréquemment des élèves, sensibilisant ainsi près de 3 000 élèves tout au long de l'année scolaire. Radio France reste également un acteur très impliqué avec, entre autres, le programme Interclass de France Inter qui s'est ouvert à des lycées agricoles ainsi qu'à des établissements d'Outre-mer, les ateliers « Le vrai du faux » de franceinfo, le dispositif « Classe Média » de France Bleu ou encore « Pod'Classe » porté par Mouv'.

De son côté, France Télévisions a recensé pas moins de 53 initiatives sur le terrain, ayant touché 2 200 jeunes, parmi lesquelles le « Tour de France académique de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté ». Lancé les 19 et 20 octobre 2022, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le CLEMI et les rectorats, cette opération vise à accompagner le ministère dans la formation à l'EMI des enseignants. Ainsi, les équipes de France Télévisions se déplacent en France et Outre-Mer, tout au long de l'année, pour proposer aux enseignants des tables-rondes sur les fondamentaux du journalisme de service public (enquête, débat), la lutte contre la désinformation, le développement de l'esprit critique, des ateliers, et aux élèves, des projections ainsi que des débats. Pour sa première édition, France Télévisions s'est rendu à Amiens (19 octobre 2022), Abbeville (20 octobre 2022), Rennes (30 janvier 2023), Cayenne (23 au 25 mai 2023). Environ 380 enseignants ont été touchés et près de 320 élèves. En cette fin 2023, le groupe se sera déplacé à Poitiers (16 au 17 octobre) et à Nancy-Metz (15 au 16 novembre). Par ailleurs, cette opération propose un dispositif dédié aux académies franciliennes (Créteil, Versailles, Paris) qui consiste en l'accueil d'enseignants dans les locaux du groupe avec des immersions dans les rédactions de France 3 Île-de-France.

L'Autorité se réjouit d'ailleurs du projet de convention de partenariat entre les sociétés de l'audiovisuel public (France Médias Monde, France Télévisions, Radio France, l'INA, TV5 Monde), le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le CLEMI, visant à donner une nouvelle ampleur à ce projet.

Enfin, les médias audiovisuels continuent de s'investir dans la création de ressources pédagogiques sur ces enjeux de lutte contre la désinformation, comme le montre l'exemple d'Europe 1 qui, en partenariat avec le CLEMI, a récemment enregistré une série de conférences sur ces enjeux afin de les rendre disponibles sur le site Internet du CLEMI; l'objectif étant qu'elles soient réutilisées par les enseignants en classe. De même, France Médias Monde a développé une boîte à outils pour aider le public à identifier les fausses informations sur internet et les réseaux sociaux, tandis que Radio France continue de mettre à disposition des enseignants et des élèves des ressources sur sa plateforme *InterClass'UP*.



>> Parole d'expert sur l'importance de la prise en compte des biais cognitifs dans la construction de ressources pédagogiques en EMI&CN <<

Monsieur Grégoire Borst, Professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation (Université Paris Cité) et Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDE - CNRS)

La difficulté à discerner les fausses informations est associée non seulement à notre tendance à nous focaliser sur les informations qui confirment nos opinions en négligeant toutes les informations contradictoires auxquelles nous pouvons être exposées (biais de confirmation) mais également à notre capacité à résister à des automatismes de pensée quand nous raisonnons dans certains contextes (biais de raisonnement). De manière plus générale quand nous prenons des décisions ou que nous raisonnons à partir d'un ensemble d'informations nous engageons des processus automatiques et intuitifs (Système 1, S1) ou des processus délibératifs et analytiques (Système 2, S2). Spontanément, nous avons tendance à nous en remettre à nos processus automatiques et intuitifs (S1), ce qui entraîne des erreurs systématiques dans la résolution de certains problèmes de raisonnement mais aussi des difficultés à détecter des fausses informations indépendamment du fait qu'elles soient en accord ou en contradiction avec nos opinions. Notre capacité à juger de la véracité des informations est également fortement dépendante de notre propension à surestimer nos connaissances.

La méthode la plus fréquemment utilisée pour faire face aux fake news est le fact-checking. Si le fact-checking a démontré son efficacité, il peut s'avérer contreproductif, dans certains cas, en induisant un effet de vérité illusoire qui conduit les individus à surévaluer le degré de véracité d'une information à mesure qu'ils y sont réexposés. En outre, les individus sont moins susceptibles de vérifier une information avant de la partager en présence d'autres personnes. Les réseaux sociaux constituent donc des environnements propices à la diffusion des fausses informations. L'éducation aux médias et à l'information constitue un autre levier de la lutte contre la désinformation. Les programmes visent essentiellement à développer l'esprit critique des lycéens et des collégiens en leur apprenant en particulier à sourcer les informations (i.e., informations sur l'auteur, sur la date de publication, et sur le type de document pour évaluer et interpréter son contenu). Si ces programmes sont largement utilisés, ils peuvent dans certains cas augmenter le scepticisme des élèves vis-à-vis de toutes les informations y compris les vraies informations. Au laboratoire, nous avons démontré que des programmes EMI dans lesquels les élèves sont sensibilisés aux biais de leur cerveau quand ils jugent les informations sont plus efficaces que les programmes EMI classiques et qu'ils permettent en particulier d'éviter de diminuer la confiance des adolescents dans les médias.

* *

De manière générale, l'Arcom félicite les médias audiovisuels privés et publics qui s'investissent tout au long de l'année sur des projets d'EMI&CN visant à donner des clés de compréhension aux enseignants et aux élèves concernant le fonctionnement des médias, la lutte contre la désinformation et la fabrication de l'information. Toutefois, au regard de l'importance que revêt l'EMI&CN au sein de notre société, elle regrette que certains acteurs se contentent encore de mener des actions disparates, à caractère principalement évènementiel et les encourage à donner une nouvelle ampleur à leurs initiatives en s'inspirant notamment des réalisations de leurs confrères.



2. La confirmation d'un élargissement des thématiques qui renforcent la formation de citoyens éclairés

Comme l'avait signalé l'année dernière l'Autorité, s'impliquer en EMI&CN passe également par la diffusion de programmes et la mise en place d'actions participant de l'éducation culturelle et artistique des publics ainsi que d'une éducation citoyenne.

En effet, l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique est une discipline en constante évolution. Elle doit s'ajuster aux nouvelles manières dont les citoyens accèdent à l'information tout en continuant de répondre aux préoccupations les plus actuelles de la société (la transition écologique, l'intelligence artificielle, etc.). Le travail de recensement effectué pour l'exercice 2022-2023 par l'Arcom met en évidence cette prise de conscience des médias, montrant la manière dont ils ont fait évoluer les thèmes abordés pour mieux répondre aux défis complexes du paysage médiatique actuel. Parmi ces programmes, l'Autorité remarque notamment un intérêt grandissant des acteurs de l'audiovisuel aux sujets liés à la transition écologique et à la citoyenneté numérique.

La place grandissante des sujets environnementaux

L'analyse des actions en EMI déclarées par les chaînes de télévision et de radio indique effectivement qu'elles ont consacré de plus en plus de temps d'antenne à décrypter l'information relative aux enjeux environnementaux. On retrouve ainsi de nombreux programmes dédiés, c'est le cas par exemple des émissions **Objectif Terre** sur RMC, **Météohéros** sur Canal Kids, **Envie d'agir** sur C8, **Cry Babies Eco Little Changers** sur Gulli, **Planète Locale** sur BFMTV ou encore **Sur le front** de France 5.

Sur le numérique, des plateformes comme 6play ont proposé, à l'occasion de la semaine *Green*, des documentaire produits par le BBC et consacrés à ces enjeux (« Climate change, the facts », « Earth's great rivers »). Des réseaux sociaux également, comme *ENTR*, une plateforme européenne dédiée aux jeunes européens à laquelle collabore France Médias Monde, aborde régulièrement ces thématiques liées à la transition écologique à travers des capsules vidéo publiées (« Interdiction du glyphosate », la « Paris Pollution week »).

L'engagement des médias audiovisuels en faveur de la transition écologique et de l'EMI&CN s'illustre également au travers des initiatives sur le terrain. Ainsi, Canal+poursuit son partenariat avec le festival « Cinema for Change » qui organise un concours jeunesse de courts-métrages en lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU. De même, RFI Planète Radio collabore avec l'Institut de recherche pour le développement (l'IRD) pour le concours annuel « **Epop** », qui invite des jeunes à recueillir, avec leurs smartphones, le témoignage de celles et ceux qui affrontent au quotidien les impacts des changements climatiques et environnementaux. Par ailleurs, des ateliers médias sur des thématiques environnementales ont été conduits, notamment par les journalistes du *Journal du Climat* de France Télévisions, qui ont accueilli les éco-délégués de l'académie de Créteil en juin 2023. BFMTV a également organisé un atelier météo ludique pour un groupe de jeunes d'un centre de loisirs en mai 2023. Enfin, TF1 qui ouvre ses portes lors des « **Rencontres de l'Info** », a consacré deux éditions à la transition écologique et au traitement de ce sujet par les rédactions de TF1, LCI et TF1 INFO.

L'Autorité salue l'intégration des questions environnementales par les médias audiovisuels dans leurs initiatives en EMI&CN. Cette implication contribue à une meilleure compréhension de leur rôle dans la lutte contre le climat scepticisme et au développement de l'esprit critique du public.



La citoyenneté numérique, l'axe principal pour toucher la cible jeune

S'adapter au numérique pour mieux en parler

Dans la continuité des constats réalisés l'année dernière, l'Autorité note les efforts fournis par les médias audiovisuels pour être davantage présents sur les réseaux sociaux et ainsi atteindre plus largement le public jeune. Un des exemples marquants est celui de TF1 qui a lancé en 2022 « TF1 INFO » sur TikTok, produisant des vidéos explicatives sur l'actualité et dévoilant les coulisses de l'information. En un an, « TF1 INFO » a atteint 1 million d'abonnés sur TikTok, avec plus de 40 vidéos ayant dépassé le million de vues. France Télévisions a également créé un journal télévisé pour les 12-18 ans, diffusé sur YouTube, Snapchat et TikTok tandis que BFMTV et Europe 1 ont adopté des formats courts pour leurs réseaux sociaux.

Cette transition vers le numérique reflète l'engagement des médias dans l'éducation des jeunes citoyens au numérique et au développement de leur esprit critique concernant les informations qu'ils peuvent consulter en ligne.

Parler de citoyenneté numérique sur les antennes

Cette année, l'Autorité salue les médias audiovisuels qui ont poursuivi leur travail de décryptage du fonctionnement des réseaux sociaux pour permette à tout un chacun de disposer de clés de compréhension et d'être en mesure d'analyser l'information qui y circule. A titre d'illustration, France 24 a consacré une édition spéciale de l'émission *Info ou Intox* à l'exploration de la manière dont les réseaux sociaux traitent l'actualité, en soulignant l'importance de replacer les vidéos de TikTok dans leur contexte d'origine. De plus, l'émission interactive *8 milliards de voisins* sur RFI a enquêté sur la lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux, en mettant en lumière le rôle des TikTokeurs et des Youtubeurs en tant que nouveaux acteurs du journalisme, notamment pour la jeunesse. Par ailleurs, Canal+ continue de proposer son émission *Culture décode*, conçue comme une initiation aux bons usages du numérique visant à informer et à susciter la curiosité des jeunes téléspectateurs, de plus en plus en contact avec des appareils connectés. Enfin NRJ 12 et Chérie 25 ont également consacré deux chroniques aux réseaux sociaux lors de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école ».

L'Arcom relève aussi avec satisfaction la création d'une nouvelle série par France Télévisions intitulée **SPAM** (Savoir, Penser, Analyser les Messages), en partenariat avec l'INA, le CLEMI et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui a été lancée dès la rentrée 2023 sur la plateforme « Lumni ». Ce programme s'adresse aux enseignants et aux élèves avec des tutoriels et des formats divers. Ainsi, les enseignants peuvent visionner un échange entre un expert et un professionnel des médias et accéder à une fiche pédagogique tandis que les élèves peuvent découvrir des images d'archives sur une thématique donnée visant à déconstruire leurs idées reçues, aiguiser leur esprit critique et engager le débat en classe. La série abordera ainsi de nombreuses thématiques telles que : « Les réseaux sociaux, c'est pas de l'info ? », « Je peux tout dire et tout faire sur les réseaux ? », etc.

L'intelligence artificielle est aussi au cœur des préoccupations des actions d'EMI&CN des médias audiovisuels. Différentes actions lui ont été consacrées comme la rédaction de TFI qui a produit une vidéo pour TikTok et Instagram intitulée « 5 conseils pour reconnaître une image créée par IA ». France 24 a également diffusé une vidéo, dans le cadre de l'émission spéciale **Info ou Intox** lors de la SPME : « Repérer les photos générées par intelligence artificielle ». Enfin, la plateforme du service public, « Lumni » contribue également à donner les clés de compréhension de l'IA avec sa série **Decod'actu** et son épisode dédié : « Les IA faut-il en avoir peur ? ».



L'Autorité relève également que certains éditeurs ont consacré des actions de terrain aux bons usages du numérique. Ainsi les journalistes d'ENTR, la plateforme 100 % numérique de France Médias Monde, sont allés à la rencontre d'élèves dans un collège de Corbeil-Essonnes pour animer des ateliers de production de contenus journalistiques sur TikTok.

>> Parole d'experte sur l'importance de l'éducation au numérique <<

Madame Anne Alombert, Maîtresse de conférences en philosophie française contemporaine à l'Université Paris 8

L'école publique, obligatoire et gratuite a vu le jour au 18ème siècle, à l'époque de la révolution industrielle, qui est aussi celle du développement massif de la presse (à partir du milieu du siècle). Si les citoyens doivent apprendre à lire et à écrire, c'est pour acquérir toutes sortes de savoirs fondamentaux et pour pouvoir exercer les nouveaux métiers émergents avec l'industrialisation et l'administration. Mais c'est aussi pour devenir capable de recevoir de manière critique les différents contenus informationnels qui seront désormais transmis à travers la diffusion des journaux. Dans la mesure où apprendre à lire suppose toujours, aussi, d'apprendre à écrire, le citoyen qui reçoit un texte sait toujours, au moins implicitement, comment ce texte a été produit : il a appris les techniques de grammaire, de rédaction, de logique ou d'argumentation qui permettent d'enchaîner les idées les unes aux autres afin d'exprimer un raisonnement, il peut de ce fait déceler les potentiels effets rhétoriques ou les arguments fallacieux dans un texte qui aurait pour objectif de le manipuler ou de le tromper. Bref, il peut exercer un esprit critique lettré, qui repose lui-même sur un savoir technique des lettres (acquis à travers diverses pratiques de lecture et d'écriture).

Durant le 20ème siècle, le milieu mnémotechnique s'est intégralement reconfiguré : avec le développement des technologies analogiques tout d'abord (comme la radio puis la télévision) puis avec celui, toujours en cours, des technologies numériques (ordinateurs, Internet, moteurs de recherches et sites Web, puis *smartphones*, tablettes, réseaux sociaux, plateformes de contenus vidéos et « intelligence artificielle génératives »). Si la presse écrite et imprimée est loin d'avoir disparue, la grande majorité des informations qui circulent désormais dans les sociétés prennent la forme de contenus audiovisuels élaborés sur la base de nouvelles techniques (d'enregistrement, de captation, de montage, de diffusion) et selon de nouvelles logiques économiques (économie de l'attention notamment), qui demeurent bien souvent inaccessibles aux citoyens.

Dès lors, les savoirs de l'écrit, plus que jamais nécessaires, ne sont néanmoins plus suffisants à la formation d'un véritable esprit critique pour les nouvelles générations : pour comprendre comment sont produites et diffusées les informations qui circulent sous forme audiovisuelles ou numériques, ce sont les savoirs techniques des sons et des images qui doivent être développés. En tant que citoyens plongés dans un milieu informationnel intégralement numérisé, il nous faut désormais apprendre non seulement à écrire, mais aussi à produire des contenus numériques tout en prenant conscience des logiques algorithmiques, économiques et politiques qui commandent la diffusion et la circulation de ces contenus sur les réseaux.

Seuls de tels savoirs, à la fois théoriques, techniques et pratiques, peuvent nous permettre de voir différemment les contenus informationnels que nous recevons – c'est-à-dire, de les regarder de manière critique et cultivée, et non de les recevoir de manière passive et naïve. C'est seulement à condition de transformer les (futurs) citoyens en praticiens des médias et en producteurs d'informations que l'éducation pourra permettre la formation d'un esprit critique à la hauteur du nouveau milieu médiatique.

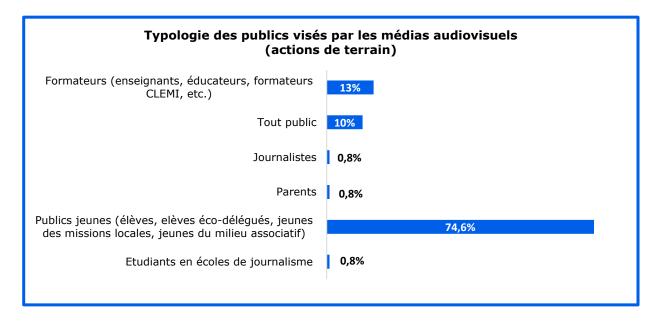


Contrairement aux médias audiovisuels unidirectionnels, le milieu numérique permet la transformation des récepteurs en praticiens et en producteurs : à condition d'être mis en capacité de le faire, les citoyens pourraient alors s'associer aux professionnels pour renouveler en profondeur la fabrique de l'information, de manière contributive et diversifiée, dans un contexte où la génération automatique de texte, de sons et d'images menace de conduire à une défiance généralisée.

3. Un manque de diversification des cibles dans les actions d'EMI&CN menées par les médias audiovisuels

Des actions menées principalement à destination du public jeune...

L'Autorité regrette toujours le manque de diversification des cibles ; à l'issue de son second rapport, elle avait déjà alerté sur la nécessité de s'adresser à tous les types de publics et pas seulement au public jeune. Force est de constater que cette année, sur plus d'une centaine d'actions de terrain menées en EMI&CN, près de 75 % étaient à destination des publics jeunes (cf. graphique ci-après).



... mais des initiatives notables de certains acteurs pour s'adresser à un public plus large

L'Autorité relève avec satisfaction le développement d'initiatives qui contribuent à diversifier les publics. A ce titre, les dispositifs mis en place par Altice à partir d'octobre 2022 sont intéressants.

En effet, le groupe a mis en place une opération de proximité et d'éducation aux médias, le « **Tour de France BFMTV & vous** » en partenariat avec le CLEMI et les Clubs de presse locaux. Ainsi, tout au long de la saison 2022/2023, les personnalités de ses antennes se sont régulièrement déplacées en région pour rencontrer des centaines de Français, échanger avec eux et répondre à toutes leurs questions. Les premières sessions de cette initiative ont eu lieu à Marseille, Lille, Rouen et Bordeaux. Par ailleurs, le groupe a également lancé les « **Mercredis de l'info en vrai** » à destination du grand public, qui peut, chaque premier mercredi du mois, venir découvrir les coulisses de l'information au travers d'une visite animée des studios et de multiples rencontres, à Paris ou en région.



Il convient également de préciser que France Télévisions avec son « Tour de France académique de l'EMI », tente également d'engager le dialogue hors de la sphère éducative en proposant des projections-débats ouvertes au grand public (ex : à Cayenne avec la projection du documentaire « Modèles noirs, regards blancs »).

Focus sur une action menée par Radio Campus Paris auprès d'un public sénior

Au mois de juillet 2023, Radio Campus Paris a animé cinq ateliers d'initiation aux pratiques radiophoniques autour de l'histoire de la ville d'Epinay-sur Seine et de la vie du quartier avec un groupe de personnes « sénior » qui fréquentent l'espace culturel Nelson Mandela. Ce projet a été organisé avec Plaine Commune Habitat et l'Apes dans le cadre d'un « projet-mémoire » autour de la démolition d'une barre d'immeuble dans le quartier la Source-Les Presles d'Epinay.

Le cycle d'ateliers radio avait pour objectif, d'une part, d'ouvrir des espaces d'expression aux participants, en leur permettant de se sentir légitimes à s'exprimer, et, d'autre part, d'engager une réflexion autour des transformations de la ville.

Au cours des ateliers, le groupe a appris à se servir d'enregistreurs audio, à construire une émission et a animé un plateau radio. Les participants ont également pris part à un atelier photo-radio autour de l'histoire d'Epinay-sur-Seine, qu'ils ont co-animé avec le photographe Philippe Monge, et ont réalisé une balade sonore dans la ville à partir des lieux qui tiennent à cœur aux habitants. Les ateliers se sont conclus par l'enregistrement public d'une émission de radio dans les conditions du direct. Cette émission a été diffusée en FM le 5 août 2023 sur les ondes de Radio Campus Paris (93.9 FM)².

-

² Lien pour accéder au podcast : https://www.radiocampusparis.org/emission/Z0E-les-grandes-ondes/46P7-vivre-ma-ville-hier-et-aujourdhui.



Les actions des plateformes en ligne en matière d'EMI

La loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information impose aux opérateurs de plateformes en ligne un devoir de coopération avec l'Arcom, des obligations de moyens et une transparence à l'égard de leurs utilisateurs. Ces obligations de moyens peuvent notamment consister en des actions d'éducation aux médias et à l'information. Comme chaque année, l'Arcom a publié son site internet les déclarations annuelles des moyens mis en place par les opérateurs de plateformes en ligne en 2023 pour lutter contre la manipulation de l'information³. L'Arcom établira, dans les prochains mois, un bilan de l'application et de l'effectivité de ces actions.

La loi du 22 décembre 2018 pose ainsi le cadre d'une régulation systémique qui porte sur les moyens mis en œuvre par les plateformes (et non des contenus, comme c'est le cas pour les chaînes de télévision et de radio).

C'est désormais à l'échelle européenne qu'une dynamique s'est enclenchée avec le règlement sur les services numériques du 19 octobre 2022. Ce texte ambitieux et novateur est destiné, dans le strict respect de la liberté d'expression, à mieux répondre encore aux risques soulevés par les plateformes en ligne en matière de protection des publics et des consommateurs et de stabilité de nos sociétés démocratiques. Il est fondé sur une plus grande responsabilisation des opérateurs, qui doivent mettre en place des mesures d'atténuation des risques systémiques identifiés sur leurs plateformes. L'éducation aux médias et à l'information pourra venir à l'appui de cette ambition dans la mesure où elle permet de renforcer la sensibilisation du public et des utilisateurs, « en particulier lorsque les risques en cause sont liés à des campagnes de désinformation » (cons. 88 du règlement).

et-questionnaires-de-larcom.

17

³ Lien pour accéder aux déclarations des plateformes en ligne : https://www.arcom.fr/internet-et-reseaux-



II. Les actions de l'Arcom en matière d'EMI&CN

Le cadre légal dans lequel s'inscrit l'Arcom en matière d'EMI&CN

>> la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication : plusieurs articles portent sur l'éducation aux médias et à l'information :

l'article 28 qui précise que les conventions conclues entre l'Arcom et les éditeurs portent sur les points suivants :

« 3° Les mesures propres à contribuer à l'éducation aux médias et à l'information ;

5° La diffusion de programmes éducatifs et culturels ainsi que d'émissions destinées à faire connaître les différentes formes d'expression artistique [...] ;

7° La contribution à des actions culturelles, éducatives et de défense des consommateurs. »

l'article 43-11 qui fixe aux sociétés du service public les objectifs suivants :

- « [favoriser] le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté » ;
- « [concourir] au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques ainsi qu'à l'éducation à l'audiovisuel et aux médias. »

l'article 60 qui concerne les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos et qui vise parmi leurs obligations celle de : « 5° Prévoir des mesures d'éducation aux médias et de sensibilisation des utilisateurs. »

- >> la loi du 22 décembre 2018 sur la lutte contre la manipulation de l'information : qui précise que l'Arcom doit veiller à ce que les opérateurs de plateformes en ligne mettent en œuvre des mesures en matière d'EMI.
- >> la loi du 24 juin 2020 contre les contenus haineux sur Internet : création d'un Observatoire de la haine en ligne placé auprès de l'Arcom et chargé du suivi et de l'analyse de l'évolution des contenus haineux, en lien avec les opérateurs, associations et chercheurs. Un des sous-groupes est en charge des thèmes : « Prévention, éducation et accompagnement des publics ».
- >> le code de la propriété intellectuelle, modifié par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique : l'article 1 précise que l'Arcom mène : « des actions de sensibilisation et de prévention auprès de tous les publics, notamment auprès des publics scolaires et universitaires ».

L'importance que revêt l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique pour l'Arcom et son engagement en la matière se sont formalisés à l'occasion du projet stratégique qu'elle a publié en janvier 2023. En effet, parmi les quatre objectifs stratégiques pris au service d'une régulation attentive et exigeante, le premier d'entre eux, « Protéger les publics et œuvrer à un environnement audiovisuel et numérique de confiance », se déploie notamment autour des actions suivantes : « Renforcer nos actions d'éducation aux médias et à l'information et à la sensibilisation aux usages légaux et sécurisés d'internet, en multipliant les partenariats avec la communauté éducative et le soutien aux initiatives portées par les médias » et « Conforter le réseau territorial de l'Arcom en faveur d'une régulation de proximité et de la dynamique locale en matière d'éducation aux médias et à l'information, de droits d'auteur et du bon usage des écrans ».



Si l'Arcom a conscience de n'être qu'un acteur parmi d'autres qui, aux côtés de l'éducation nationale, apporte son aide à la mission d'éduquer les publics aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, elle souhaite néanmoins porter une action ambitieuse qui se déploie autour de 3 axes :

- l'éducation par les médias : inciter les chaînes de télévision, de radio et les plateformes en ligne à contribuer à l'effort d'éducation et valoriser les actions qu'elles mènent (ex : publication de ressources pédagogiques, interventions dans les classes, etc.) dans le cadre d'un rapport annuel;
- l'éducation par l'usage des médias: encourager à l'éducation par l'usage des médias puisqu'il est souvent bien plus parlant pour les élèves de se placer dans la peau d'un journaliste, d'un créateur de contenus pour comprendre sa responsabilité mais aussi pour identifier ses droits. Animer une webradio, une webTV, ou encore créer un webdocumentaire, sont autant d'expériences qui éveillent aux droits et obligations de chacun;
- l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique : mener ses propres actions et proposer des ressources pédagogiques qui présentent l'univers audiovisuel et numérique, la place du régulateur et qui traitent de différents enjeux : les enjeux déontologiques et démocratiques, les enjeux de représentations médiatiques, les enjeux d'exposition et les enjeux de création (cf. feuille de route de l'Arcom en éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique en annexe 1).

1. Le renforcement de ses initiatives de formation dans le cadre scolaire

La contribution de l'Arcom à la formation des enseignants et des élèves en matière d'EMI&CN s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'Autorité et le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, le Réseau Canopé et le CLEMI qui a été renouvelé le 17 janvier 2023.

Ce partenariat vise à renforcer l'EMI&CN, à développer des actions éducatives communes et à mobiliser les réseaux de chaque institution afin de faire connaître et d'accroître l'impact des actions menées en la matière. Pour ce faire, les engagements suivants ont été pris par les signataires :

- >> La diffusion de ressources pédagogiques ;
- >> La **sensibilisation** en direction du grand public pour des usages numériques responsables, en particulier d'Internet et des réseaux sociaux ;
- >> Le **développement** d'actions pédagogiques relatives à l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (« Semaine de la presse et des médias dans l'École® », « Médiatiks », « #ZéroCliché », « Une webradio, un parrain », etc.) ;
- >> L'organisation de formations nationales ou académiques dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants ou de la formation de formateurs, ainsi que la **production** d'outils de formation et de ressources pédagogiques ;
- >> Le partage d'expertise sur les enjeux de représentations médiatiques ;
- >> L'encouragement de la pratique des médias scolaires.



Focus sur la mise en pratique en région de cette convention : la participation des délégués territoriaux de l'Arcom aux cellules académiques EMI

Constitués en 2022 dans plusieurs académies, les comités de pilotage EMI, aujourd'hui communément dénommés « Cellules académiques EMI », se sont généralisés et fonctionnent en transversalité avec la participation de plusieurs directions des rectorats (numérique, action culturelle et artistique, formation, CLEMI, Canopé). Ainsi, 7 secrétaires généraux – Antilles-Guyane, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Marseille, Poitiers, Rennes – ont désormais intégré ces cellules en tant que membre permanent ou membre invité et participent aux sessions afin de partager avec le monde éducatif leur expertise du secteur audiovisuel. Leur participation permet une meilleure connaissance par le monde éducatif des missions de l'Autorité.

Le maintien de ses actions de formation auprès des enseignants

Depuis septembre 2022, 15 sessions de formation ont été assurées par l'Arcom, au siège et en région (Mayotte, Nouvelle-Aquitaine, Dijon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nancy) sur les enjeux de liberté d'expression et ses limites, d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations, de respect du droit d'auteur en milieu scolaire (ex : participation aux formations académiques de Créteil et de Versailles, organisation d'un séminaire à Mayotte en présence d'acteurs de l'EMI&CN et d'enseignants de collège et de lycée, etc.).

À ce jour, l'Arcom, au siège et en région, a contribué à la formation de plus de 900 professeurs sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, l'Autorité, soucieuse de répondre aux besoins des enseignants du premier degré (maternelle et primaire) de disposer de ressources pédagogiques portant sur les enjeux de représentation et de citoyenneté dans les médias audiovisuels et numériques, a poursuivi sa collaboration avec le groupe de travail « 1er degré » du CLEMI. Un premier scénario pédagogique consacré à la construction de l'information a été publié en novembre 2022 et 2 autres seront publiés dans le courant du mois de décembre 2023 : l'un s'intéressera à la liberté d'expression et ses limites tandis que l'autre traitera de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers notamment la représentation du sport féminin dans les médias audiovisuels.

Focus sur l'action de l'Arcom avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bretagne

À la suite de deux interventions menées par l'Arcom auprès des élèves de l'INSPE de Bretagne en février et avril 2023, et en réponse à la demande des enseignants, l'Arcom et la direction de l'INSPE ont travaillé à la rédaction d'un projet de convention de partenariat qui traduit le souhait des deux parties de s'engager autour notamment de la création de ressources et d'interventions en classe.

Cette convention servira de modèle pour envisager la signature prochaine d'un partenariat avec le Réseau national des INSPE en vue d'étendre et de généraliser ces initiatives sur l'ensemble du territoire.



Le renforcement de ses interventions auprès des élèves (primaire, collège et lycée)

Les interventions de l'association « Génération numérique »

Depuis janvier 2022, l'Arcom a recours à un partenaire externe, l'association « Génération numérique », pour intervenir dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves (primaire, collège et lycée) aux enjeux du respect du droit d'auteur sur Internet. Ainsi, entre mars et juin 2023, ce sont 272 séances qui ont été réalisées par l'association dont 217 en école primaire, 50 en collège et 5 en lycée pour un total de près de 8000 élèves sensibilisés. Par ailleurs, il est prévu que l'association anime dans les classes, pour le compte de l'Arcom, un nouveau module sur l'égalité entre les femmes et les hommes à partir de cette fin d'année 2023.

La huitième édition du projet « Documentaire de poche »

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'Arcom a poursuivi son action visant à sensibiliser les lycéens aux enjeux liés au droit d'auteur en les plaçant en position de créateurs, en lançant la huitième édition du projet « Documentaire de poche ». Aussi, l'objectif est de réaliser, à partir d'un smartphone ou d'une tablette, un web documentaire collectif autour d'un thème imposé (5-7 minutes maximum). Pour ce faire, les équipes de l'Arcom, épaulées par la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) et trois professionnels (deux réalisateurs et une médiatrice culturelle du Forum des Images), accompagnent les élèves et leurs encadrants en intervenant en classe dans le cadre d'ateliers alliant théorie et pratique. En moyenne neuf séances de travail sont réalisées entre les mois de novembre et mai et une séance de restitution dans une salle de cinéma du Forum des images est organisée en fin de projet.

L'édition 2022-2023 en quelques chiffres :

Pour la première fois, 2 des 6 classes étaient situées hors de la région parisienne : Lille & Verdun

Le 25 mai 2023, ces films documentaires réalisés autour du thème « Filmer la création »

Le 25 mai 2023, ces films documentaires ont été projetés dans une salle de cinéma du « Forum des images »

Pour l'édition 2023-2024, le projet va continuer à évoluer puisqu'un second réalisateur sera intégré au dispositif afin d'assurer les interventions en région (la région Bretagne a été choisie pour cette année de test). Par ailleurs, pour cette neuvième édition le thème retenu est « Mon environnement ». Les élèves auront ainsi la possibilité de parler de leur environnement naturel, urbain, familial, amical, etc.



La participation de l'Arcom à la 34^e édition de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école »

À l'occasion de cette 34° édition, l'Arcom a accueilli à son siège à Paris, les étudiants des BTS audiovisuel de Lille et du lycée Suger de Saint-Denis. Par ailleurs, le Président et les Conseillers se sont déplacés dans 2 autres établissements : à Viry-Châtillon (collège) et à Issy-les-Moulineaux (lycée). Une intervention d'un membre du Collège a également eu lieu dans les locaux du groupe M6 devant quatre classes de collégiens. En région, les délégations territoriales se sont fortement mobilisées. A titre d'exemples, les Arcom locales de Lille et Paris ont organisé une journée de sensibilisation dans un lycée professionnel en zone rurale tandis que l'Arcom Lyon a proposé des interventions sur la liberté d'expression et ses limites qui ont touché près de 300 élèves.

Enfin, au-delà de la SPME, l'Arcom participe à plusieurs jurys de concours scolaires portés par le CLEMI : « Médiatiks » et « #ZéroCliché ». Concernant particulièrement le concours « Médiatiks », **13** délégations territoriales de l'Arcom ont participé aux jurys académiques et il est prévu qu'en 2024 elles soient toutes impliquées.

Le déploiement de ses interventions auprès des étudiants d'écoles de journalisme et de communication

Depuis octobre 2022, l'Arcom a intensifié ses interventions auprès des étudiants d'école de journalisme : Sciences Po Paris, le CELSA, l'école de journalisme de Gennevilliers, l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, l'IUT de Lannion. Principalement sollicitée pour présenter son rôle de régulateur auprès des médias audiovisuels et numériques et plus particulièrement son action s'agissant de la liberté d'expression et ses limites, l'Autorité a également échangé avec les étudiants sur son action en matière de pluralisme politique, d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations et de respect du droit d'auteur.

Ainsi dans la continuité de cette action, l'Arcom a souhaité nouer un premier partenariat stratégique avec le CELSA et ses formations afin notamment de mettre en place des actions pédagogiques. A travers cette convention, signée le 28 mars 2023, l'Autorité et l'école ont pris des engagements forts :

- La diffusion de ressources pédagogiques qui traitent d'enjeux tels que les représentations médiatiques, l'exposition aux écrans, le respect du droit d'auteur, la promotion de l'offre légale et les usages responsables d'internet;
- L'organisation de formations à destination des enseignants et des étudiants ;
- Le développement d'actions pédagogiques relatives à l'EMI&CN dans le cadre des départements « Médias », « Entreprises et institutions » et « Journalisme » du CELSA;
- La collaboration des membres de l'Arcom et du CELSA à des productions académiques ou pédagogiques autour de l'EMI&CN.



Ainsi, conformément à ces dispositions, l'Arcom a programmé 9 interventions, tout au long de l'année scolaire 2023/2024, auprès de 4 masters : le M1 « Journalisme », et les M2 « Management des médias », « Médias Innovations et Création », et « Marque et Stratégies ». L'Arcom a d'ores et déjà reçu dans ses locaux, les 4 et 11 octobre derniers, les étudiants du Master 1 « Journalisme » des sessions de 3 heures portant sur la liberté d'expression, le pluralisme politique et la lutte contre les discriminations. Cette dernière s'est



d'ailleurs conclue par un temps d'échange avec le Président, Monsieur Roch-Olivier Maistre et la Conseillère Madame Bénédicte Lesage. Par ailleurs, l'Arcom a également pris contact avec le GRIPIC, le laboratoire de l'université du CELSA, en vue de collaborer sur d'éventuelles études liées à la citoyenneté numérique.

Enfin, il convient de préciser qu'en région, l'Arcom Toulouse a été sollicitée par la DRAC Occitanie pour participer à la mise en œuvre des appels à projets « Résidences de journalistes ». Des échanges ont également été initiés avec des écoles de journalisme et avec l'Université de Montpellier. De son côté, l'Arcom Paris a organisé une série de tables rondes en partenariat avec l'Université Paris-Panthéon Assas, portant sur les défis de l'éducation aux médias et à l'information.

2. La diversification de ses actions pour toucher de nouveaux publics

Le lancement d'une campagne de communication tout support, avec le CNC, pour lutter contre le piratage



L'Arcom, en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), a travaillé à la création d'une <u>campagne de sensibilisation pour renforcer la lutte contre le piratage</u> des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

La campagne, élaborée par l'agence « Prodigious » et réalisée par Bill Barluet, avait pour ambition, de par le registre de l'humour et

de l'absurde, de remercier les publics qui, de plus en plus nombreux, ont opté ces dernières années pour des pratiques légales, respectueuses de la création cinématographique et audiovisuelle (en 2022, **86 %** des internautes français de 15 ans et plus ont consommé au moins un bien culturel en ligne - films, séries, jeux vidéo, musiques-).

Si dès le 15 juin 2023, les chaînes de télévision et de radio ont diffusé gracieusement et largement la campagne, elles n'ont pas hésité en septembre, à l'occasion de la diffusion dans les salles de cinéma de la campagne, à se mobiliser à nouveau.

Une première participation au Festival du jeu vidéo et du numérique des Hauts-de-Seine

En avril 2023, à la demande du département des Hauts-de-Seine, l'organisateur, l'Arcom a participé pour la première année à ce Festival qui lui a notamment permis de rencontrer des responsables éducatifs (enseignants et parents) et d'échanger avec eux sur les enjeux d'EMI&CN ainsi que sur l'usage des écrans : signalétiques PEGI et jeunesse, contrôle parental, plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique « Je protège mon enfant »⁴.

⁴ Ressources et campagne vidéo pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans un usage raisonné des écrans : https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/



L'accueil d'élèves de 8 à 12 ans dans le cadre de l'opération « Educap City »



Le 23 juin 2023, l'Arcom a participé pour la première fois à l'opération « Educap City ». Ce projet porté par l'association CAP SAAA (CAP Sport Art Aventure Amitié), consiste en un rallye citoyen civique, culturel et sportif, dédié aux enfants de 8 à 12 ans, qui fait étape dans plus de 20 villes en France métropolitaine.

Déployé sous la forme d'un parcours d'orientation urbain, il permet aux jeunes citoyens de demain, de découvrir les institutions, les associations et les acteurs économiques de la

ville dans laquelle ils grandissent et se construisent. Depuis 2016, plus de **60 000** enfants ont pu bénéficier de ce programme, dans plus de **90** villes en France. Dans ce cadre, l'Arcom a accueilli dans ses locaux plus de **100** élèves qui ont pu découvrir le régulateur et se familiariser avec ses missions à l'aide d'une BD-quizz.

En 2023 et 2024, l'Arcom poursuivra cette démarche de diversification de ses cibles ; elle participera notamment pour la première fois au Salon des maires de France qui se déroulera à Paris, du 21 au 23 novembre 2023. Cet évènement lui permettra d'aller à la rencontre des collectivités territoriales, d'organisations locales, etc. et ainsi de connaître leurs besoins en EMI&CN.

3. Des échanges et des projets de collaboration au niveau national et européen

La poursuite de projets de collaboration avec des acteurs nationaux

Des discussions riches avec l'INA, le CNNum et ARTE

Depuis 2019, les actions menées par l'Arcom dans le domaine de l'EMI&CN se construisent dans une démarche de co-construction avec des acteurs de référence. Ainsi, en 2023 elle a continué de dialoguer avec plusieurs organisations parmi lesquelles l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), le CNNum (Conseil National du Numérique) et ARTE Education, dans le but d'explorer des opportunités de coopération.

Les discussions avec l'INA ont porté sur plusieurs points et notamment la valorisation des ressources pédagogiques de l'Arcom sur la plateforme « Lumni Enseignement » ainsi que la possibilité de co-créer de nouveaux contenus éducatifs.

Avec le CNNum, les pistes de collaboration portaient sur la co-création de ressources pédagogiques axées sur les usages responsables d'Internet, la participation de l'Arcom à l'événement « Numérique en commun[s] » en octobre 2023, à Bordeaux, la coordination des activités du CNNum avec les radios locales et l'évaluation des besoins spécifiques des Arcom locales d'Outre-Mer en matière de numérique.



Concernant ARTE Education, l'Arcom discute à l'intégration du projet « Documentaire de Poche » sur la plateforme « Educ'ARTE ». Par ailleurs, des discussions portent également sur la co-création de ressources destinées aux élèves et aux enseignants qui pourraient aborder les enjeux de la transition écologique, du handicap et de la



citoyenneté numérique. Enfin, l'Arcom et ARTE Education se sont accordés sur la formalisation de leur collaboration à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat.

Une implication forte des régions auprès des acteurs locaux

En 2023, les délégations territoriales ont contacté les représentants du « PassCulture » pour leur proposer des réunions d'information avec les médias audiovisuels afin de faire connaître à ces derniers le dispositif qui s'applique désormais à l'EMI&CN. Organisées notamment par les Arcom de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Caen, Lille, Nancy et Poitiers, ces réunions en distanciel ont réuni un très grand nombre de médias audiovisuels locaux. En Nouvelle Aquitaine, plus de 40 radios ont ainsi bénéficié d'un partage d'informations sur des sources de financement potentielles lors d'une présentation par les représentants en région du « PassCulture ».

En outre, l'Arcom Rennes a participé aux travaux lancés par la Corlab (coordination des radios locales et associatives de Bretagne), autour du dispositif « EMBAPE » qui consiste en un projet de recherche collaborative sur les pratiques et les expériences en EMI&CN sur le territoire. De son côté, l'Arcom Lille participe à « Emicycle », un réseau transversal qui a vu le jour après les attentats de Charlie Hebdo. Son objectif est de réunir et élaborer des stratégies communes avec les acteurs territoriaux engagés dans des actions EMI&CN dans les Hauts-de-France.

La participation de l'Arcom au groupe de travail « EMIL » de l'EPRA (European Platform of Regulatory Authorities)

En 2022, l'Arcom a rejoint le groupe de travail sur l'éducation aux médias et à l'information de l'EPRA : une plateforme qui rassemble **25** régulateurs ainsi que **11** intervenants et institutions externes.

Son entrée au sein de ce GT lui permet de faire connaître les actions qu'elle mène en EMI&CN à ses homologues européens, d'accroître et de diversifier ses échanges ainsi que de découvrir de nouvelles pratiques et approches en la matière. A titre d'exemple, l'Arcom a eu l'opportunité d'assister à des échanges portant sur l'algo-littératie et l'intelligence artificielle : des thématiques dont elle envisage de s'emparer dans le cadre de son action. Par ailleurs, elle a eu l'occasion de découvrir des projets de recherche menés par l'Ofcom, l'autorité de régulation britannique, sur diverses thématiques (le lien entre la santé mentale et l'éducation au numérique) et notamment sur les enjeux d'évaluation des dispositifs d'EMI&CN développés par des acteurs.

Cette dimension d'évaluation est très présente dans l'action de l'Arcom en EMI&CN; elle incite d'ailleurs les éditeurs à mener des opérations périodiques de mesure de l'impact de leurs actions et elle s'est elle-même prêtée à cet exercice en publiant en novembre 2022 une <u>étude menée par OpinionWay sur les besoins des enseignants en matière de citoyenneté numérique</u>.

Aussi, l'Autorité a été particulièrement intéressée lorsque les chercheurs de l'Ofcom ont présenté une boîte à outils dédiée à l'évaluation de projets (cf. description ci-après).



Focus sur la boîte à outils de l'Ofcom pour évaluer des projets d'EMI&CN⁵

L'Ofcom a publié sur son site internet une boîte à outils consacrée à l'évaluation de projets en éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (EMI&CN) intitulé « <u>Making Sense of Media (MSOM) Evaluation Toolkit</u> » (cf. le document traduit en français, par l'Arcom, <u>est disponible sur son site internet</u>).

L'une des missions de l'Ofcom est de promouvoir l'EMI&CN et ce kit fait partie intégrante de son approche. En effet, pour le régulateur qui considère l'EMI comme « la capacité d'utiliser, de comprendre et de créer des contenus médiatiques et communicationnels dans différents contextes », l'évaluation est une composante essentielle de toutes initiatives en la matière. Aussi, cette boîte à outils constitue une ressource indispensable pour tout acteur souhaitant développer des actions d'EMI&CN.

Ce kit d'évaluation est disponible en ligne, gratuitement, et permet aux personnes impliquées en EMI&CN d'évaluer leurs projets ainsi que d'en partager les résultats afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et la mise en place d'initiatives plus efficaces à l'avenir.

Cette boîte à outils propose une série de guides pratiques qui rendent compte de la manière d'organiser et de mener des projets d'évaluation. Il est structuré en quatre parties :

- **Aperçu :** cette première partie propose une définition de ce qu'est l'évaluation et met en avant l'importance du suivi et de l'évaluation des projets en EMI&CN ;
- **Préparation :** cette partie guide les évaluateurs dans la définition de leurs objectifs, le choix de la méthode d'évaluation et la prise en compte des ressources disponibles ;
- Réalisation: cette partie explique comment concevoir des questions d'évaluation et synthétise des informations essentielles sur les méthodes de recherche pertinentes pour l'évaluation, telles que les sondages, les entretiens et les groupes de discussion. Elle aborde également des questions de recherche plus larges, telles que les exigences de protection, la prise en compte des biais et l'échantillonnage;
- **Partage**: cette dernière partie guide les évaluateurs tout au long du processus de communication des travaux d'évaluation. Elle propose un modèle de présentation ainsi que des conseils sur la visualisation des données.

En complément de ce kit, l'Ofcom a créé une bibliothèque en ligne qui répertorie des <u>initiatives</u> et des <u>travaux de recherche</u> dans le domaine de l'EMI&CN. Cette bibliothèque permet de présenter les bonnes pratiques aux acteurs du secteur, qu'ils opèrent à l'échelle nationale ou internationale. Par ailleurs, l'Ofcom encourage la contribution de ces derniers à cette bibliothèque.

26

⁵ Les éléments d'information figurant dans cet encart ont été adressés par l'Ofcom à l'Arcom qui s'est chargée de les traduire.